

O.B/

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 095 /PRG/85

--  R D O N N A N C E --

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance N°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--  R D O N N E --

ARTICLE 1er/ - Docteur OUA N'DIAYE, Cytogénéticien, Directeur de la Division Recherches Scientifiques de l'Institut Agronomique de FOULAYA est mis à la disposition de la FAO, pour représenter l'Afrique au sein du Groupe Consultatif pour la Recherche Agronomique Internationale (G.C.R.A.I.) pour un mandat de quatre (4) ans pour compter du 1er Janvier 1985.

ARTICLE 2/ - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.-

CONAKRY, le 22 AVRIL 1985



COLONEL LANSANA CONTE